

## **SSPM - Assemblée des délégués, samedi 26 mars 2011, Centre d'Accueil Paroissial CAP, Berne**

### ***Procès-verbal***

#### **Salutations**

Brigitte Scholl salue l'assemblée.

#### **Ordre du jour:**

Nombre de personnes présentes au début de l'assemblée : 50, majorité absolue: 26

#### **1. Election des scrutatrices et scrutateurs**

Verena Schnyder et Marianne Waber sont proposées et élues par acclamation.

#### **2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité sans demande de modification.

#### **3. Procès-verbal de l'AD du 27 mars 2010**

Le procès-verbal rédigé par F. Büchi est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur. Une correction doit être apportée dans le décompte du vote sur la contribution de base à l'ASMP : remplacer 55 oui par 45 oui et 10 non.

#### **4. Rapport annuel de la SSPM 2010**

Le rapport annuel 2010 de la SSPM est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Rapport annuel de l'ASMP pour prise de connaissance conformément aux statuts: B. Scholl donne les compléments d'informations suivants: les premiers étudiants ont débuté les études de bachelor. Il n'y aura jamais d'aides financières fédérales pour ces études, car les hautes écoles privées ne sont pas soutenues par la Confédération. Par contre, les études préparatoires par exemple peuvent être mieux prises en compte. L'ASMP figure sur la liste de l'OFFT, de sorte que les étudiantes et étudiants peuvent présenter des demandes de bourses. En outre, l'ASMP va créer un fonds de bourses, et l'association de soutien contribue également au financement de l'ASMP.

Le master devrait pouvoir être présenté en 2012 à l'OFFT. L'ancienne formation sera poursuivie jusqu'à ce que le master puisse être proposé. L'ASMP ne prévoit ni limite d'âge ni numerus clausus. Elle compte en ce moment environ 300 à 400 professeurs accrédités et 160 étudiants, dont 15 en bachelor.

L'AD prend connaissance du rapport annuel de l'ASMP par 49 voix et une abstention.

la situation actuelle de l'initiative jeunesse + musique. Le vote aura probablement lieu le week-end du 17 et 18 juin 2012, raison pour laquelle une Journée de la musique est prévue le 12.5.2012.

## **6. Election d'un membre d'honneur**

Le CC propose à l'AD d'élire M. Buunk-Droz membre d'honneur de la SSPM. Claire Grin prononce la laudatio. M. Buunk a œuvré pendant plusieurs dizaines d'années dans tous les domaines de la SSPM, que ce soit comme membre, présidente de la section genevoise, organisatrice de cours de pédagogie et de week-ends de formation, professeur de violon, violoniste, responsable d'orchestre d'enfants ; elle a été membre du CC et de la commission de la formation professionnelle, responsable de la commission des examens pour la Suisse romande et le Tessin, membre du comité de l'Association du corps enseignant, présidente de différentes organisations, et enfin déléguée. M. Buunk-Droz exprime ses remerciements pour cet hommage.

## **7. Comptes annuels 2010 (y compris décompte de la fondation pour prise de connaissance)**

W. Pailer précise que le bénéfice de 16000.- provient des économies réalisées au niveau du conseil juridique, de l'Agenda et du soutien de projets pour les petites sections.

B. Leibundgut explique que la perte de la caisse de secours résulte du soutien apporté à un cas de rigueur.

B. Scholl donne lecture du rapport des vérificateurs.

Les comptes annuels sont approuvés à l'unanimité.

L'AD décide à l'unanimité d'affecter le bénéfice au capital propre.

## **8. Décharge du comité**

Vote: Faut-il donner décharge au CC?

Oui: 50, non: 0, abstentions: 0

## **9. Elections**

La présidente de l'association centrale B. Scholl est réélue par acclamation pour les 3 prochaines années et reçoit un cadeau.

Tous les anciens membres du CC sont réélus à l'unanimité.

M. Hochuli et L. Bennett se présentent à l'assemblée et à l'élection au comité central.

M. Hochuli est élu à l'unanimité et L. Bennett avec une opposition au comité central.

L'organe de révision Sidus AG, les membres de la Commission de la caisse de secours et du Conseil de la fondation Elvira-Lüthi-Stiftung sont réélus à l'unanimité.

Les délégués actuels de la SSPM auprès des organes ci-après sont réélus *in globo* et à l'unanimité : Fondation caisse de pension, Concours suisse de musique pour la jeunesse, Verom, Fondation pour la promotion des jeunes musiciens d'orchestre, et Fondation Zwysyghaus (noms : cf. organigramme sur le site internet de la SSPM)

## **10. Dissolution du fonds pour activités syndicales (proposition CC)**

Il y a plusieurs années, W. Pailer avait proposé en tant que président de la section Winterthur/Zürcher Oberland de créer un fonds pour activités syndicales. En ce moment, près de 13'000.- francs sont disponibles. Le CC aimerait à présent dissoudre ce fonds afin que l'argent puisse aussi être utilisé dans

: comme bénéfice extraordinaire dans les comptes annuels relations publiques.

M. Hochuli propose de conserver le fonds pour activités syndicales en l'état mais sans plus l'alimenter, et de modifier en outre le libellé du fonds de manière que ce ne soient plus seulement les sections qui puissent en profiter.

Vote: Le CC propose de dissoudre le fonds pour activités syndicales lors de l'exercice comptable 2011, d'inscrire le montant dans le compte annuel 2011, et de prévoir les années suivantes une contribution normale sans obligation de constituer des provisions pour financer ces activités.  
Oui: 46, non: 1, abstentions: 3

## **11. Budget 2011**

Le budget a été calculé de façon prudente, tout en sachant qu'il est nécessaire de faire des investissements. L'accent a été mis sur les activités de relations publiques. pour lesquelles le montant a été doublé. Un dédommagement a été prévu pour les pertes de gains des membres du CC lorsque les séances ont lieu durant les heures d'enseignement.  
Le budget est adopté à l'unanimité.

## **12. Complément des statuts concernant l'article 10 (réduction des cotisations des membres retraités)**

Le CC a reçu mandat de préparer une proposition concernant les cotisations des membres retraités. Le complément proposé est le suivant: les personnes ayant atteint l'âge de l'AVS peuvent présenter une demande de réduction partielle de leur cotisation, le montant de la réduction étant fixé par l'AD. Cette proposition est toutefois rejetée par une majorité du CC.

M.-C. Egger propose d'accorder une réduction de 20 francs à tous les membres ayant atteint l'âge de l'AVS.

S. Burr trouve cette proposition trop frileuse.

E. Ammann propose de supprimer la qualité de membre libéré des cotisations tout en introduisant une cotisation réduite pour les personnes ayant atteint l'âge de l'AVS, et note que l'on pourrait s'orienter p. ex. vers des prestations complémentaires.

E. Foerster estime qu'il serait compliqué de devoir présenter toutes les finances pour un montant de 30 francs.

B. Billeter propose de rejeter la proposition et de discuter dans une année d'une nouvelle proposition.

R: Herrli propose de supprimer le statut de membre libéré de la cotisation et de proposer une cotisation réduite de 30 francs à toutes les personnes ayant atteint l'âge de l'AVS.

Motion d'ordre S. Burr: La proposition de B. Billeter doit être immédiatement soumise au vote.  
Oui: 30, non: 10, abstentions: 8

Proposition Billeter: La proposition du CC est renvoyée et une nouvelle proposition sera discutée l'année prochaine.  
Oui: 32, non: 9, abstentions: 7

E. Ammann retire sa proposition.

Le CC présentera des propositions « courageuses » lors de la CP 2011 et évaluera si elles sont capables de recueillir une majorité.

## **13. Cotisations de membre 2012**

L'AD décide à l'unanimité de maintenir la cotisation de membre à Fr. 110.-.

11 et 2012 pour les membres collectifs et les membres de personnes physiques, les membres collectifs des personnes

Vote: La cotisation des membres de soutien pour les années 2011 et 2012 est fixée à un minimum de 100 francs.  
Oui: 49, non: 0, abstentions: 1

Vote : La cotisation des membres collectifs pour les années 2011 et 2012 est fixée à un minimum de 250 francs.  
Oui: 49, non: 0, abstentions: 1

#### **14. Propositions**

Point supprimé car aucune proposition n'a été reçue.

#### **15. Lieu/date de l'AD 2012**

La proposition du CC de fixer l'AD le 31 mars 2012 à Berne est acceptée.

#### **16. Divers**

M. Wälchli donne des informations sur l'association de soutien. Cette dernière a été pendant une année le partenaire de l'ASMP pour la recherche de fonds et a mis à sa disposition un montant de 30000.- pour le dépôt de la demande de bachelor auprès de la Confédération. En ce moment, l'association de soutien apporte à nouveau une aide selon le système du parrainage – il a fallu constater avec réalisme que cette manière de procéder ne permettait pas de réaliser véritablement un sponsoring de grande ampleur.

A. Vuilleumier donne des informations sur le concours de musique qui aura lieu en mai à Neuchâtel.

D. Frenkel évoque les problèmes qu'il a rencontrés comme locataire en raison des leçons de musique données dans son appartement.

Secrétariat: 2 PC sont remis gratuitement. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer au secrétariat central.

B. Scholl remercie les délégués de leur venue, le CC, les employés ainsi que Monsieur Piller pour les travaux préparatoires et durant l'AD. Elle clôture l'AD un peu plus tôt que prévu, car la conférence annoncée de M. E. Schönenberger, co-président de SuisseMusic, a dû être supprimée pour cause de maladie.

Fin de l'AD: 15h30